

R A P P O R T - D E - L A

C I N E M A T H E Q U E D ' E G Y P T E

La Cinémathèque Egyptienne est née à l'occasion du congrès de la F.I.A.F. à Dubrovnik en septembre 1956, de délégué de l'Egypte Mr. Farid El Mazzaoui fut nommé correspondant de la F.I.A.F. en Egypte jusqu'au jour où ~~il~~ une cinémathèque Egyptienne ~~est~~ ^{officielle} privée soit constituée en Egypte.

Il reçut à cet effet plusieurs donations de la part des cinémathèques étrangères. La Tchécoslovaquie lui envoya le film SIRENA. La Pologne lui envoya une CHAUMIERE ET UN COEUR. L'Allemagne Démocratique lui envoya 2 films RAT DER GOTTER et MURDER UNDER UNS.

Ces films furent confiés à la direction de la culture cinématographique de l'Administration des arts qui avait délégué Farid El Mazzaoui au congrès de Dubrovnik.

Par la suite, Mr. Farid El Mazzaoui fut chargé officiellement de la Cinémathèque Egyptienne qui fut constituée par un ordre administratif intérieur comme une section de la direction de la culture cinématographique.

Au cours de l'année ¹⁹⁵⁷ précédente plusieurs films ont été reçus des différents pays. On peut citer les films suivants: L'ARC EN CIEL de la Russie LE FLAMBEAU DE LA LIBERTE de la Grèce, trois films Coréens, et un film Vietnamien et un film Uzurbekstanien dont nous n'avons pu identifier les noms, ainsi que plusieurs court-métrages laissés en cadeau de la part de quelques ambassades étrangères en Egypte.

De plus nous avons sequestré à la douance une série de films étrangers dont les ayants droit n'avaient pas réglés les frais des douanes et nous avons été heureux de retrouver une quinzaine de films de long-métrages appartenant tous à la 20th Century fox. Malheureusement ces films ont été détruits lors du dernier incendie.

Nous avons pu aussi convaincre une grande société de distribution de films Egyptiens de nous laisser les films qui ont atteint un certain degré d'usure évalué arbitrairement à 60%. Nous reçûmes ainsi 16 films de long-métrages et 52 court-métrages

Au retour de notre délégué de Dubrovnik la cinémathèque était composée d'une seule armoire en fer. Le jour de l'incendie qui eu lieu le 29 Août dans les bureaux de la Direction de la culture cinématographique, la cinémathèque possédait deux magasins de films contenant environ 500 bobines, une moviola Américaine et elle pouvait faire usage de la salle de projection en 16 et en 35mm ~~que~~ possédait le Direction de la culture cinématographique.

D'ailleurs en Janvier 1958 le conservateur de la cinémathèque d'Egypte ~~était~~ nommé à la Direction de la culture cinématographique et l'intégration de la Cinémathèque à la Direction de la culture cinématographique comme une de ses sections devenait plus homogène. Un premier essai de projection cinématographique fut organisé à partir du 27 Juin 1958 sous le titre DES GRANDS TOURNANTS DU CINEMA EGYPTIEN. Cinq films étaient projetés durant les cinq jours de cette manifestation. Ce fut TITA ET WONG (1934), HAZA GANAHO ABI (1938), SALAMA FI KHEIR (1936), EL AZIMA (1940), DARBEL MAHABIL (1954) Ces films n'étaient pas pris de notre cinémathèque mais plutôt aux distributeurs. Nous n'étions pas encore organisés au point de pouvoir donner une série de projections prises dans nos archives.

Le 29 Août 1958 nous avons reçu le coup le plus dur qui menace peut-être l'existence même de notre cinémathèque. Mais nous croyons que cet accident nous a attiré beaucoup de sympathie. D'ailleurs, de nombreux

projets sont actuellement en étude pour minimiser au minimum tout accident futur. L'incendie qui s'était déclaré dans les bureaux de la Direction de la culture cinématographique n'avait pas été causé, par la cinématèque. L'incendie avait commencé dans les boîtes du film RHD SHORS que la direction venait de faire venir de chez le distributeur pour une projection dans son ciné-Music. C'était un jour férié et les bureaux étaient vides, l'incendie s'était déclaré une heure après et avait été maîtrisé au bout de 60 minutes par la brigade des pompiers qui réussit à arrêter le feu à la porte du second magasin de la cinématèque après avoir emporté le contenu du premier magasin. L'incendie avait brûlé tout ce qui avait dans trois bureaux et deux magasins dont l'un appartenant à la section de la distribution des films produits par le gouvernement au tiers.

L'incendie a emporté la moitié de la cinématèque. Le second magasin quelque situé à un demi-mètre du premier n'a pas été touché, et nous avons constaté après l'incendie qu'une grande quantité de films ont été détruits; non pas par le feu mais par les procédés d'extinction utilisés par la brigade des pompiers, c'est d'ailleurs grâce à leur vigilance et à la rapidité de leur action que le feu a été maîtrisé rapidement. C'est ainsi que tout les films offerts par les cinématèques étrangères et qui se trouvent dans le second magasin avec une partie des films Egyptiens n'ont pas été touché par le sinistre.

Nous avons étudié quelque temps avant l'incendie le projet de projection d'archives de films dans une petite salle de la ville qui s'étendrait pendant 6 mois de la saison d'hiver en raison d'une semaine tous les mois. Actuellement nous sommes encore en train de réparer le désastre et de faire l'inventaire de ce qui reste à la cinématèque.

Au cours de l'année 58 nous avons fait plusieurs demandes auprès des distributeurs étrangers et Egyptiens en Egypte pour nous faire remettre les copies de films dont l'exploitation commerciale est terminée. Nous avons eu notamment la promesse de M.G.M. d'Egypte d'étudier sérieusement cette affaire.

Nous avons d'autre part demandé à la brigade des pompiers du Caire de ne permettre la destruction d'anciens films par ses soins et par conséquent de ne donner aucun certificat de destruction aux distributeurs de films étrangers et Egyptiens avant de prendre notre avis. La brigade a chaleureusement accepté notre demande et nous avons reçu dernièrement une demande de la part d'une maison de distribution de films anglais pour leur permettre de détruire ses vieilles copies de films. A l'heure actuelle les pourparlers sont encore en cours pour donner à la dite société un certificat attestant la remise de leurs vieux films aux soins de la cinématèque pour leur destruction éventuelle.

Notre directeur général de l'Administration des arts vient aussi de rentrer de Rome où il vient d'avoir un entretien avec les dirigeants de l'UNIFILM FILM et de Mr de Pino qui a promis de donner l'ordre à tous les distributeurs de films Italiens en Egypte de confier à la cinématèque d'Egypte toutes les copies de films après cinq ans d'exploitation.

Parmi nos projets futurs nous comptons construire un blockhaus de films dans un jardin au centre de la ville pouvant contenir 1000 bobines de films seulement pour l'usage courant de la cinématèque et prendre un hectare de terre dans une forêt artificielle dans la banlieue du Caire où nous construirons plusieurs blockhous à raison d'un par an, éloignés les uns des autres, afin d'éviter la propagation de l'incendie. Chaque blockhous sera muni d'une haute tour cheminée pour assurer une ventilation naturelle.

Nous avons bien voulu être présent au Congrès de Prague 1958, malheureusement la convocation est venue assez tard et nous a pas permis d'accomplir toutes les demandes nécessaires pour cette participation. La Cinémathèque d'Egypte ~~est~~ un organisme d'Etat. La permission de participer à un congrès doit être donnée par le chef de l'Etat.

Nous espérons au congrès de 1959 être à même d'y envoyer un délégué et nous serons très heureux de recevoir une copie de tous les rapports présentés à votre congrès de Prague 1958.

Le Conservateur
de la cinémathèque d'Egypte

Direction de la Culture cinématographique

FARID EL MAZZAOUI

21/10/1958
(E.K.)

*Copie conforme
Mazzoui*